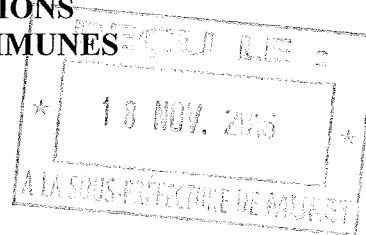


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**



N° 108/2016

OBJET : Avis sur dérogation au repos dominical pour l'année 2017 dans les commerces de détail de la Commune d'Auterive.

L'an deux mille seize et le 08 novembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à Mme BARRE Nadine
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M. VANDEN BIL Marc à M. CAZAJUS Joël
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, M. POURRINET Jacques, M. COUZIER Jean Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. ADER Jean Jacques, M. DELCASSE Jean,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président donne lecture de la correspondance reçue en date du 03 octobre 2016 par Monsieur le Maire d'Auterive relative à l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces pour le dimanche pour 2017.

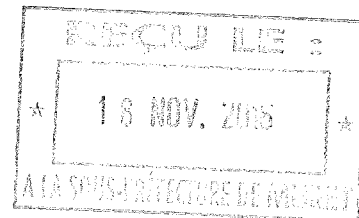
Il précise qu'en vue de la prise d'un arrêté de dérogation au repos dominical pour l'année 2017, dans les commerces de détail de la Commune d'Auterive, Monsieur le Maire d'Auterive sollicite l'avis du conseil communautaire, comme le prévoit la loi, au-delà de 7 dimanches.

Il indique que les dimanches de l'année 2017 sont au nombre de 7, conformément à l'accord signé le 14 septembre 2016 au Conseil Départemental du commerce à savoir :

- 15 janvier
- 02 juillet
- 03 septembre
- 26 novembre
- 10 décembre
- 17 décembre
- 24 décembre

Ces possibilités d'ouvertures excluent tous les autres dimanches d'ici la fin de l'année et sont subordonnées aux conditions suivantes :

- De ne faire appel qu'au volontariat pour les dimanches concernés
- De respecter les amplitudes d'ouvertures suivantes pour ces dimanches : 09h00 à 20h00 ou 10h00 d'amplitude maximum, sans ouvrir au-delà de 20h00 à l'exception du dimanche 24 décembre 2017 où les heures d'ouvertures seront comprises entre 08h00 et 18h00.
- D'appliquer l'interruption habituelle pour le déjeuner, qui sera de 30 minutes minimum
- De limiter les ouvertures de jours fériés légaux d'ici la fin de 2017 au :
 - o Lundi 17 avril (pâques)
 - o Lundi 08 mai (victoire de 1945)
 - o Jeudi 25 mai (ascension)
 - o Lundi 05 juin (pentecôte)
 - o Vendredi 14 juillet (fête nationale)
 - o Mercredi 1^{er} novembre (Toussaint)
 - o Samedi 11 novembre (armistice)



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (7 contres – 7 abstentions):

- **Emet** un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2017 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

